

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 avril 2025

n° 057-25 C

Objet : RS - Convention pluriannuelle pour la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire de l'agglomération entre Grand Chambéry, le Groupement de défense sanitaire (GDS des Savoie) et les 38 communes du territoire - Années 2025 et 2026

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Serge Tichkiewitch

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Sabrina Haerinck à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Alain Gaget - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Michel Dyen

• conseillers excusés : 12

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguet - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alain Saurel

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 avril 2025

délibération n° 057-25 C

objet **RS - Convention pluriannuelle pour la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire de l'agglomération entre Grand Chambéry, le Groupement de défense sanitaire (GDS des Savoie) et les 38 communes du territoire - Années 2025 et 2026**

Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, rappelle les délibérations n° 155-22 C, 213-23 C, 171-24 C et 262-24 C qui traduisent l'engagement financier de Grand Chambéry dans la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire depuis l'année 2022.

Le frelon asiatique est observé depuis 2018 sur le territoire. Cette espèce invasive occasionne d'importants dégâts sur les ruchers des apiculteurs amateurs comme professionnels, mais aussi sur les productions arboricoles et viticoles. Elle présente également un impact négatif sur la biodiversité et constitue un véritable enjeu de santé publique. Il est nécessaire de mener une lutte active contre cet insecte invasif pour limiter son expansion.

Au cours de la saison de lutte 2024, 179 nids ont été détruits sur le territoire de Grand Chambéry, dont 69 par des bénévoles et 110 par des désinsectiseurs professionnels. Le coût des destructions par les désinsectiseurs professionnels s'élève en moyenne à 170 € par nid.

Pour l'année 2025, le Groupement de défense sanitaire des Savoie estime à 330 le nombre de nids à détruire sur le territoire de Grand Chambéry. Les bénévoles pourraient en détruire 132 (40 %). Il en resterait 198 (60 %) à détruire par des désinsectiseurs professionnels.

Afin de préserver les moyens de lutte malgré l'augmentation exponentielle du nombre de nids sur le territoire, il est proposé de faire appel aux communes pour augmenter les capacités de lutte contre le frelon asiatique.

Grand Chambéry s'engage à financer la lutte à hauteur de 5 000 € par an.

La participation forfaitaire des communes (représentant un montant global de 5 000 € pour l'ensemble des communes) est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune avec un forfait plancher de 50 €. Par principe de solidarité territoriale, toutes les communes sont appelées à contribuer, quel que soit le nombre de nids détruits. Chaque commune sera libre d'apporter une aide d'un montant supérieur au forfait prévu.

La convention pluriannuelle pour la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire de l'agglomération est établie en vue de fixer les engagements réciproques notamment financiers entre le GDS des Savoie, Grand Chambéry et les 38 communes qui la composent.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 028-20 C du Conseil Communautaire du 27 février 2020 relative au Schéma agricole territorial 2020/2025,

Vu la sollicitation du GDS en date du 4 novembre 2024,

Vu l'avis de la commission forêt, agriculture et ruralité du 25 mars 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention pluriannuelle pour la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire de l'agglomération entre Grand Chambéry, le GDS des Savoie et les 38 communes du territoire pour les années 2025 et 2026,

Article 2 : d'approuver le versement d'une aide de 5 000 € au titre de l'année 2025 au GDS des Savoie,

Article 3 : **d'autoriser** le président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' or similar, written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

057-25 C

Objet de l'acte :	RS - Convention pluriannuelle pour la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire de l'agglomération entre Grand Chambéry, le Groupement de défense sanitaire (GDS des Savoie) et les 38 communes du territoire - Années 2025 et 2026
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 5 - Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)
Date de l'acte :	10 avril 2025
Annexe(s) :	Annexe 1

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250410-lmc1H33351H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33351H1

Date de transmission en Préfecture :	14 avril 2025
Date de réception en Préfecture :	14 avril 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 14 avril 2025